

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS DE MONTBETON
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024**

Nombre de conseillers :
en exercice : 17
quorum : 9
présents : 15
votants : 15
pouvoirs : 00

L'an deux mil-vingt-quatre, le vingt-un octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de **MONTBETON** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Résidence Pagomal de Montbeton, sous la présidence de **Danielle BEDOS**
Date de convocation : 15/10/2024

Présents : MM. BEDOS D, BOUDET AM, COLMAGRO JF, COTDELOUP S, DURAND A, GRAND P, IZAMBARD E, JEAN P, MAESTRE A, MOULIS C, OLIVIER-DAUCH MP, PADRO D, PECHVERTY G, VALETTE M, WEILL M

Absents excusés : MM. MERLE V, RIBEYRON L

Monsieur MOULIS Christian a été élu secrétaire de séance

Madame la Présidente ouvre la séance à 18 heures 00, constate que le quorum est atteint et après lecture du compte-rendu de la séance précédente, demande à tous les membres présents s'ils ont des observations à formuler sur son contenu.

Le compte-rendu de la séance du 24 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM 2024-2028)

Les établissements et services du secteur Personnes âgées (PA) et du secteur Personnes handicapées (PH) doivent signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), sur la base d'une programmation arrêtée par le Directeur Général de l'ARS et le Président du Conseil Départemental (le cas échéant).

Le 16 novembre 2017, un arrêté conjoint révisant la programmation prévisionnelle pour la période 2017 à 2021 des CPOM tripartites des EHPAD du Tarn et Garonne a été signé.

Le CPOM est un outil :

- de déclinaison des politiques publiques au service du parcours de la personne accompagnée,
- de transformation de l'offre proposée par les établissements.

Le CPOM a été présenté au Conseil de Vie Sociale le 18 Mars 2024

Le Conseil d'Administration à l'unanimité valide le CPOM 2024-2028

Affectation des résultats 2023 de la résidence Pagomal (après analyse financière du CD82)

Le 23 Avril 2024, le conseil d'administration a entendu et approuvé le compte de gestion 2023 transmis par le trésorier et le compte administratif 2023 (ERRD2023).

L'analyse financière par le Conseil départemental de l'ERRD 2023 nous a été transmise le 16 Septembre 2024. Elle valide l'affectation des résultats proposée.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité approuve l'affectation des résultats 2023.

Créances irrécouvrables - Admission en non-valeur

Considérant l'impossibilité par le comptable public de recouvrer les sommes impayées (frais de séjour d'un résident) pour la période de 2018 à 2019 pour un montant de 1 360.26 €.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité accepte cette non-valeur.

DM Octobre 2024 - Résidence Pagomal

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la DM présentée par la Directrice de la Résidence Pagomal.

Budget 2025 (EPRD) de la Résidence Pagomal

Proposition du budget 2025 de l'EHPAD Résidence Pagomal.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité approuve le budget 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 25.

Affiché le 23 octobre 2024.

La Présidente



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.